

COMMUNE DE COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 MAI 2019

Date de la convocation :

21 mai 2019

Nombre de conseillers :

- en exercice : 9
- présents : 9
- votants : 9

L'an deux mil dix-neuf, le 28 mai, à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

Etaient présents : Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENAU, M. POCHE

Etai(en)t excusé(e)(s) :

Secrétaire de séance : Mme CHOPIN

D2019-16 : REVITALISATION ET AMENAGEMENT DE SECURITE EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION – TRANCHE 1 ET 2 DEMANDES DE SUBVENTION

Madame le Maire rappelle le montant de l'étude d'avant-projet de la société TÉCAM, pour les travaux d'aménagement de sécurité en traversée d'agglomération, soit un montant estimatif de 500 000.00 € H.T.

Il est proposé de faire une demande de subventions, dans le cadre de ce projet, auprès de différentes instances publiques et autres organisme, mais rappelle toutefois que le total des aides publiques ne doit pas dépasser 80 % du montant hors taxes de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'aménagement de sécurité en traversée d'agglomération

CHARGE Madame le Maire de procéder à une demande de subvention au titre de la FRDC.

ARRETE le plan de financement provisoire comme suit :

<i>DEPENSES (H.T.)</i>		<i>RECETTES</i>	
Travaux d'aménagement	500 000.00	DETR (30 %)	150 000.00
		DSIL (40 %)	200 000.00
		FRDC (10 %)	50 000.00
		Autofinancement	100 000.00
TOTAL	500 000.00	TOTAL	500 000.00

CHARGE Madame le Maire de procéder à toutes les demandes de subventions auxquelles peut prétendre la commune au titre de ces travaux et **d'ETABLIR** tous les plans de financement provisoires.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 3 juin 2019
GAUME Marie-Jo., Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20190528-D2019-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2019

